



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

APPEL À PROJET

## Soutien aux manifestations territoriales à caractère économique

### Publics concernés

Association , Collectivité territoriale , Entreprise , Établissement public

### Domaines secondaires

Économie territoriale

La Région Nouvelle-Aquitaine a pour ambition de renforcer et développer l'économie territoriale, entrepreneuriat et le maillage territorial. Ainsi, la Région souhaite promouvoir les initiatives collectives contribuant au développement de l'économie sur le territoire Nouvelle-Aquitaine en soutenant financièrement l'organisation de manifestations et d'événements à caractère économique, d'envergure et d'intérêt régionaux ou inter-territoriaux. En référence au Règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises adopté en Séance Plénière le 13 février 2017 et à l'Orientation 5 « Économie Territoriale » du SRDEII, la Région souhaite mettre en place un dispositif d'aide à l'organisation de manifestations et d'événements territoriaux qui associent les partenaires économiques, les réseaux professionnels et d'entreprises ainsi que tous les autres acteurs concernés par la thématique.

## Objectifs

Les projets devront concourir à :

valoriser l'entrepreneuriat (création - transmission/reprise - développement des entreprises) à l'échelle régionale et en priorité dans les territoires vulnérables (y compris les quartiers de la Politique de la Ville),  
favoriser le développement économique des entreprises et promouvoir l'innovation technologique et sociale,

encourager les collaborations entre les entreprises régionales autour d'une logique de projet collectif à vocation économique

Pour les filières régionales, dont les métiers d'art, une aide spécifique est proposée ici :

[Événements territoriaux à vocation économique \(nouvelle-aquitaine.fr\)](http://nouvelle-aquitaine.fr)

## Bénéficiaires

Cet appel à projets est ouvert à toute structure organisatrice d'une manifestation ou d'un événement à caractère économique d'envergure et d'intérêt régional ou inter-territorial sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

## Montant

Le montant de la subvention régionale sera défini au cas par cas en fonction du projet. Le taux d'intervention régionale est plafonné à 40% du coût total de l'opération. L'aide régionale n'excédera pas 15.000 €.

Les dépenses subventionnables concernent :

- la location de matériels, salles, la mise en place et la gestion de stands,
- la communication,
- la prestation d'intervenants (conférencier, expert,...).

Ne sont pas éligibles :

- les manifestations et événements à destination des seuls membres de la structure organisatrice,
- les opérations qui ne présentent pas un caractère d'éco-responsabilité relevant d'obligations légales (cf. RI régional – pages 112 & 113),
- les projets bénéficiant d'un autre financement régional pour la même opération,
- les demandes de subvention qui, après instruction, seraient inférieures à 2.000 €,
- les opérations locales (marchés de Noël, marchés de producteurs ...).

## Critères de sélection

Les manifestations et événements doivent être destinés aux professionnels ou/et grand public en Nouvelle-Aquitaine.

Une attention particulière sera apportée aux manifestations et événements organisés sur les territoires les plus vulnérables et les quartiers de la Politique de la Ville. **Il ne sera**

**attribué qu'une seule subvention par an et par structure.**

## **Comment faire ma demande ?**

**La demande devra être présentée dans un délai de 6 mois avant la date de la manifestation ou de l'événement.** Cette demande devra être accompagnée des pièces justificatives mentionnées dans l'appel à projets.

## **Correspondants**

Service Économie Territoriale,

15, rue de l'Ancienne Comédie

86021

Poitiers CS 70575

05 49 55 81 30